

COMPTE RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL du 11 février 2020

L'an deux mille vingt, le onze février, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de Ternay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean-Jacques BRUN, Maire,

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 4 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

PRÉSENTS : Jean-Jacques BRUN – Laurence MARTINEZ – Jean-François FRAISSE – Rachel REY – Robert VILLEJOBERT – Nathalie MICHAUD – Serge JUVENETON – Martine AMBROSINO – Andrée HEZARD – Lionel FAIVRE – Marie-Thérèse RIVIERE-PROST – Catherine TISSEUIL – Christine ROMEI – Karine CHARVET – Xavier DERMONT – Alain ROUCHON - May RENAUDIN – Béatrice CROISILE – Mattia SCOTTI - Bruno PERRIN – Roberto POLONI – Patricia DAMIAO – Serge COATANEA – Marie-Hélène BEZOMBES.

EXCUSÉS : Didier GIRARD (procuration Rachel REY)
Laurence RUBIN (procuration Nathalie MICHAUD)
Pierre GAUTIER (procuration Robert VILLEJOBERT)

ABSENTS : Philippe CACCAMO – Léa GANGER .

Date d'affichage du Compte-rendu de la Présente séance : 13 février 2020

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et conformément à l'Art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales procède à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Martine AMBROSINO est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte. Monsieur le Maire fait constater que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à signer le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 février 2020 et à adopter le procès-verbal mis préalablement à la disposition de chaque membre du Conseil Municipal pour lecture.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

2020/II/01/7.1.1 – BUDGET COMMUNAL 2019 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats et le compte de gestion présentés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les recettes et toutes les dépenses sont justifiées.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2020/II/02/7.1.1. – BUDGET COMMUNAL 2019 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Après avoir procédé à l'élection de Madame Laurence MARTINEZ, présidente de séance, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle des délibérations, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019** suivant :

<i>Section de Fonctionnement</i>			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montants émis	Chapitres	Montants émis
011 Charges à caractère général	1 735 635,51	002 Excédent antérieur reporté	600 000,00
012 Charges de personnel	2 015 086,49	013 Atténuation de charges	62 689,23
042 Transferts entre sections	204 461,65	70 Produits des services	515 527,43
65 Autres charges de gestion	305 546,50	73 Impôts et taxes	3 588 142,96
66 Charges financières	56 003,85	74 Dotations, subventions	841 338,43
67 Charges exceptionnelles	6 825,75	75 Autres produits de gestion	230 856,48
014 Atténuation de produits (739223 Fds ressources inter.)	186 102,00	76 Produits financiers	3,20
739 Reversement et restitution	77 858,20	77 Produits exceptionnels	14 148,55

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY**

TOTAL	4 587 519,95	TOTAL	5 852 706,28
<i>Section d'investissement</i>			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montants émis	Chapitres	Montants émis
041 opérations patrimoniales	132 488,18	001 Excédent antérieur reporté	480 039,76
10 Dotations, fonds divers	11 390,06	040 Transferts entre sections	204 461,65
16 Emprunts et dettes	221 557,37	041 opérations patrimoniales	132 488,18
20 Immobilisations incorporelles	202 533,80	10 Dotations, fonds divers	1 056 519,69
204 Subv d'équipt versées	2 913,40	13 Subv. d'investissement	74 901,90
21 Immobilisations corporelles	294 400,25		
23 Immobilisations en cours	638 387,44		
TOTAL	1 503 670,50	TOTAL	1 948 411,18

2020/II/03/7.1.1 – BUDGET COMMUNAL 2019 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes réalisé en section de fonctionnement en 2019 au budget annuel communal est de 1 265 186,33 euros.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE :**

. d'affecter 665 186,33 € en recettes de la section d'investissement à l'article 1068/01 du budget communal 2019 ;

. et d'affecter 600 000,00 € en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

2020/II/04/3.1 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES PAR LA COMMUNE POUR 2019

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal l'état du bilan des acquisitions et l'état du bilan des cessions 2019 joints à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **APPROUVE** l'état du bilan des acquisitions et l'état du bilan des cessions d'immeubles 2019 ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'annexer ces états au Compte Administratif 2019.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY**

2020/II/05/7.2.1 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans la perspective de la suppression définitive de la taxe d'habitation sur la résidence principale en 2023, l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020 indique « Le taux de la taxe d'habitation appliqué sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019 ».

Aussi, la fixation d'un taux d'imposition de la taxe d'habitation pour l'année 2020 se trouve dès lors dépourvu de fondement légal.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 du foncier bâti et non bâti.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du produit global des recettes nécessaires à l'équilibre du Budget Communal 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2020 :

- Foncier Bâti : 17,50 %
- Foncier Non Bâti : 29,47 %

2020/II/06/7.1.1 – VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le Budget Communal 2020 suivant :

<i>Section de Fonctionnement</i>			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montants émis	Chapitres	Montants émis
011 Charges à caractère général	1 785 000,00	002 Excédent antérieur reporté	600 000,00
012 Charges de personnel	2 113 252,00	013 Atténuation de charges	30 000,00
022 Dépenses imprévues	10 000,00	70 Produits des services	468 150,00
023 Virement à la section investissement	475 504,53	73 Impôts et taxes	3 499 104,00
042 Transferts entre sections	252 000,00	74 Dotations, subventions	702 000,00
65 Autres charges de gestion	350 449,00	75 Autres produits de gestion	30 450,00
66 Charges financières	48 087,47	77 Produits exceptionnels	1 000,00
67 Charges exceptionnelles	15 100,00	042 Transferts entre sections	7 689,00
014 Atténuation de produits	211 000,00		
739 Reversement et restitution	78 000,00		
TOTAL	5 338 393,00	TOTAL	5 338 393,00

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY**

<i>Section d'Investissement</i>							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Reste à réaliser	Propositions nouvelles	Total	Chap.	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
040 transfert entre section		7 689,00	7 689,00	001 excédent antérieur reporté	-	444 740,68	444 740,68
041 opérations patrimoniales	-	37 718,00	37 718,00	021 virement de section fonctionnement	-	475 504,53	475 504,53
Fonds divers	-			040 transferts entre section	-	252 000,00	252 000,00
16 Emprunts et dettes	-	209 172,00	209 172,00	041 opérations patrimoniales	-	37 718,00	37 718,00
20 Immob incorporelles	30 017,00	75 000,00	105 017,00	10 Dotations, fonds divers	-	965 186,33	965 186,33
204 Subventions d'équipements		199 000,00	199 000,00	13 Subventions d'investissement		454 166,00	454 166,00
21 immob. corporelles	99 404,00	672 195,00	771 599,00	16 Emprunts et dettes	-	1 175 784,46	1 175 784,46
23 immob en cours	290 000,00	2 184 905,00	2 474 905,00				
TOTAL	419 421,00	3 385 679,00	3 805 100,00			TOTAL	3 805 100,00

2020/II/07/7.5.3 – VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** les subventions, aux différentes associations, sociétés ou organismes dont le tableau est annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que la dépense a été inscrite au Budget Communal 2020.

2020/II/08/7.1.1 – BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2019 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats et le compte de gestion présentés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les recettes et toutes les dépenses sont justifiées.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**2020/II/09/7.1.1 – BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2019 :
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Après avoir procédé à l'élection de Madame Laurence MARTINEZ Présidente de séance, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle des délibérations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 suivant :

<i>Section d'Exploitation</i>			
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
012 Charges de personnel	30 000,00	002 Excédent antérieur reporté	297 304,77
042 Transfert entre section	48 882,68	042 Transfert entre section	19 305,07
65 Autres charges de gestion	1 673,92	70 Produits des services	311 145,64
67 Charges exceptionnelles	200 000,00	75 Autres produits de gestion	2 733,60
	<hr/>		<hr/>
	280 556,60		630 489,08

<i>Section d'Investissement</i>			
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
040 op. ordre transf. entre section	19 305,07	001 Excédent d'invest reporté	563 326,59
20 Immob. incorporelles	3 115,38	040 op ordre transf entre sections	48 882,68
21 Immob. corporelles	1 489,51		
23 Immob. en cours	148 951,33		
	<hr/>		<hr/>
	172 861,29		612 209,27

**2020/II/10/7.1.1 – BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2019 :
AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes réalisé en section d'exploitation en 2019 au budget annuel du Service Public d'Assainissement est de 349 932,48 euros.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

Conformément à l'instruction M4, il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter 349 932,48 euros en recettes de la section d'exploitation à l'article 002 du Budget 2020 du Service public d'Assainissement,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

**2020/II/11/7.10.2 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :
DETERMINATION DES CHARGES DE PERSONNEL**

Monsieur Jean-François FRAISSE, Adjoint aux Finances, précise qu'il convient de déterminer la participation des agents territoriaux au Service Public d'Assainissement Collectif (Services technique et administratif).

La répartition du temps de travail a été évaluée à 30 000 euros, charges salariales et patronales confondues pour l'exercice 2020.

La rémunération correspondant à ce travail ne doit pas être supportée par le Budget Communal. Aussi, Monsieur Jean-François FRAISSE propose que cette rémunération soit effectivement supportée par le Budget générateur des différentes tâches, et qu'en conséquence il soit effectué :

- un prélèvement de 30 000 euros au Budget « Service Public d'Assainissement » 2020 en dépenses de la section d'exploitation, compte 6218,
- un virement de 30 000 euros au Budget Communal 2020 en recettes de la section de fonctionnement, compte 70841.

Monsieur Jean-François FRAISSE propose que cette évaluation soit reconsidérée chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur FRAISSE, Adjoint aux Finances ;
- **DONNE son ACCORD** sur cette évaluation soit 30 000 euros ;
- **DIT** que la dépense est prévue au Budget du Service Public d'Assainissement 2020 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les écritures comptables décrites et toutes opérations nécessaires à l'application de cette délibération.

**2020/II/12/7.1.1 – VOTE DU BUDGET 2020 DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY**

- **VOTE** le Budget du Service Public d'Assainissement 2020 suivant :

<i>Section d'exploitation</i>			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montants émis	Chapitres	Montants émis
011 Charges à caractère général	33 500,00	002 Excédent antérieur reporté	349 932,48
012 Charges de personnel	30 000,00	042 Transfert entre sections	20 000,00
023 Virement à la section d'invest.	219 676,48	70 Produits des services	280 000,00
042 Transfert entre section	49 456,00	75 Autres produits de gestion	2 700,00
65 Autres charges de gestion	318 000,00		
67 Charges exceptionnelles	2 000,00		
TOTAL	652 632,48	TOTAL	652 632,48

<i>Section d'investissement</i>							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Reste à réaliser	Propositions nouvelles	Total	Chap.	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
040 Transfert entre section	-	20 000,00	20 000,00	001	-	439 347,98	439 347,98
20 Immob incorporelles	4 884,00	73 000,00	77 884,00	021	-	219 676,48	219 676,48
21 Immob corporelles	-	3 000,00	3 000,00	040	-	49 456,00	49 456,00
23 Immob en cours	-	607 596,46	607 596,46				
TOTAL	4 884,00	703 596,46	708 480,46	TOTAL			708 480,46

2020/II/13/1.4.9 – COMMUNE DE TERNAY / CAF DU RHONE : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Relais d'Assistants Maternels (RAM) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et, le cas échéant, des professionnels de la garde d'enfant à domicile.

Le Ram est animé par un agent ou plusieurs agents qualifiés. A cet effet, il a 3 missions principales : informer les parents et les professionnels précités, participer à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant, et offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

La convention à venir pour la période 2020/2023 définira et encadrera les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service « Relais assistants maternels » pour l'équipement du RAM de notre Commune au titre de son activité et le cas échéant pour le financement des missions supplémentaires.

Monsieur le Maire rappelle que notre précédente convention a expiré le 31 décembre 2019.

Au regard de l'intérêt pour la Commune, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ladite convention.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

**2020/II/14/1.4.9 – COMMUNE DE TERNAY / LEO LAGRANGE CENTRE EST :
CONVENTION D'ANIMATION DANS LE CADRE DU PEDT (PROJET EDUCATIF DE
TERRITOIRE)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réflexion s'est engagée, dans le cadre du Projet Educatif De Territoire (PEDT), pour promouvoir des activités pédagogiques dans une démarche de découverte de pratiques sportives, culturelles ou de loisirs, associant largement l'ensemble des acteurs locaux et notamment les acteurs du monde associatif.

Les associations s'inscriront dans le cadre d'un travail partenarial avec la Commune.

Afin de définir les conditions de mise en œuvre de ce partenariat, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de signer les conventions d'animation avec les associations concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions d'animation, dans le cadre du PEDT, avec les associations concernées.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

2020/II/15/2.2.1 – DECLARATION PREALABLE : ÉCOLE PRIMAIRE DE FLEVIEU

Madame Laurence MARTINEZ, adjoint déléguée à l'Urbanisme informe le Conseil Municipal du projet de travaux à l'école primaire de Fléviu – 35 rue des barbières.

En effet, conformément à la l'article L 111-8 du Code la Construction de l'Habitation, il convient de déposer une déclaration préalable pour réaliser des travaux de modification de la destination de l'appartement situé au R+1 afin de le rendre accessible au public, ainsi que de la modification de la destination d'un local situé au RDC pour le transformer en salle de classe avec la création d'un couloir, des travaux électriques, de chauffage et l'équiper d'un tableau numérique.

Pour mener à bien ce projet, Madame Laurence MARTINEZ sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de déposer la déclaration préalable relative à ces travaux, conformément à la législation en vigueur.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de déclaration préalable et tous documents auprès des services concernés nécessaires à l'instruction du dossier ;
- **DIT** que les travaux sont prévus au budget 2020 et suivants ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

COMPTE RENDU EFFECTUE DANS LE CADRE DES POUVOIRS DELEGUES DU MAIRE

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités locales dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées,

Monsieur le Maire rend compte :

- de la mise en place et de la signature d'un contrat de conseil et d'assistance permanente en assurances avec la Société PROTECTAS – BP 28 – 35390 LE GRAND FOUGERAY pour une durée de 5 ans à compter du 1er février 2020 pour un montant forfaitaire et annuel de 500,00 € HT soit 600,00 € TTC - Missions complémentaires optionnelles : animation de réunion : 550,00 € HT par réunion hors frais de déplacement - formations : 620 € HT par agent et par formation - toute intervention complémentaire : 150,00 € HT / heure, - Frais de déplacement : 550,00 € HT.

Plus aucun point n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,

Jean-Jacques BRUN